

## PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

|   |   |
|---|---|
| DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME       | SÉANCE DU 4 MAI 2018 à LA ROCHELLE.<br>Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),   |
| COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE | Autres membres présents : M. Christian PEREZ, Mme Brigitte DESVEAUX (à partir de la 2 <sup>ème</sup> question), M. Henri LAMBERT, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; M. Alain DRAPEAU, M. David BAUDON, M. Yann HÉLARY, M. Dominique GENSAC, M. Vincent COPPOLANI, autres membres du Bureau communautaire.<br><br>M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Patrick BOUFFET, M. Vincent DEMESTER, M. Didier GESLIN, M. Jonathan KUHN, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers. |
| Date de convocation<br>27/04/2018         | Membres absents excusés : Mme Brigitte DESVEAUX (à la 1 <sup>ère</sup> question), Mme Martine VILLENAVE procuration à M. Daniel VAILLEAU, M. Guy DENIER, Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Éric PERRIN autre membre du Bureau communautaire.   |
| Date de publication :<br>09/05/2018       | M. Jacques LEGET procuration à M. David BAUDON, M. Jean-Claude MORISSE procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Hervé PINEAU procuration à M. Paul-Roland VINCENT, M. Didier ROBLIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à M. Christian PEREZ, Conseillers.<br><br>Secrétaire de séance : M. Christian GRIMPRET,  |

Le quorum étant atteint, monsieur Jean-François FOUNTAINE (Président), souhaite la bienvenue aux membres du Bureau communautaire et ouvre la séance à 9 h ;  
Monsieur GRIMPRET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président rend hommage à monsieur Bernard Aubert directeur général adjoint à la Ville de La Rochelle et souhaite qu'une minute de silence soit respectée en sa mémoire. Il rappelle qu'il a été administrateur du Stade Rochelais et à ce titre le stade lui rendra hommage samedi lors du match contre Paris.

Il indique que dans de telles circonstances, le débat sur la direction générale unique est reporté.

### **1-COMMUNE D'AYTRE - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - TERRAIN FIEF DE RABATE CHIEN - CADASTRE AW 71 - ACQUISITION PAR EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

Maître Nicolas Parenteau, notaire, a déposé une Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la vente d'un terrain situé Fief de Rabate Chien à Aytré cadastré section AW n°71 d'une superficie de 962 m<sup>2</sup> au prix de 60 000€.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle souhaite développer l'offre de parkings relais sur son territoire afin de faciliter le rabattement des automobilistes vers les réseaux de transport collectifs performants, encourager le covoiturage et protéger les centres urbains d'un afflux de véhicules.

Le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération 2012-2021 (PDU) approuvé le 29 novembre 2012, prévoit la création d'un parking relais (P+R) dans le secteur sud-est de l'agglomération le long de l'avenue Edmond Grasset qui représente la deuxième entrée sur le cœur de l'agglomération et capte 32% des flux domicile/travail.

Dans le cadre des études de faisabilité réalisées pour la création des parkings relais sur ce secteur, ce terrain a été retenu en raison de sa situation géographique (localisation et configuration) : accès direct depuis la rocade et desserte par la ligne de bus ILLICO 1. Cette ligne structurante Aytré-La Pallice dont la fréquence de passage des bus est de 10 minutes, dessert notamment le site d'Alstom, la gare de La Rochelle, l'hôpital et le vieux port.

Ce terrain est inscrit en zone UL au PLU de la commune. La zone UL correspond aux espaces destinés aux équipements publics ou privés d'intérêt collectif, notamment dans le cas présent la réalisation d'un parking public avec aménagement paysager. Il est également grevé de la servitude « espace vert protégé ».

Les constructions (à usage d'habitation, celles liées à l'industrie, les commerces et hôtels, celles à usage d'entrepôt, etc), sont interdites.

Aussi, compte-tenu de ces prescriptions d'urbanisme, le prix d'acquisition proposé pour ce terrain est de 8€ le m<sup>2</sup> soit un montant total de 7 696€.

A ce titre, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de La Rochelle puisse acquérir ce bien par exercice du droit de préemption au prix de 8€ le m<sup>2</sup>.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 novembre 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière d'aménagement et d'urbanisme pour exercer le droit de préemption ;

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- D'acquérir par préemption le bien ci-dessus désigné au prix de 7 696€.
- D'autoriser le cas échéant, Monsieur le Président ou son représentant à agir et à défendre devant les juridictions compétentes (juridictions administratives ou juridictions judiciaires), notamment devant le Juge de l'Expropriation compétent en matière de fixation de prix, pour toutes actions qui seraient engagées en cette affaire et faire appel éventuellement de décisions rendues et de charger la SCP LAGRAVE/JOUTEUX avocats de la défense des intérêts de la Communauté d'Agglomération ; y compris en consultation juridique préalable ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes et documents à intervenir et à accomplir toutes les démarches nécessaires ;
- D'imputer les dépenses sur le budget de la Communauté d'Agglomération ;
- De payer les honoraires, frais, acomptes et provisions de l'avocat.

Monsieur Gensac indique qu'il est très favorable à cette acquisition car cette parcelle est située à un endroit stratégique pour la réalisation d'un P+R.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : M. PEREZ

## **2-COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA VILLE DE KANANGA (REDC) : PROGRAMME 2018**

L'accord de coopération entre la CdA de La Rochelle et la ville de Kananga (1,3 million d'habitants), chef-lieu de la Province Kasai-Central en République Démocratique du Congo, a été signé le 18 août 2011 à La Rochelle lors de la visite de Madame le Maire de Kananga. En 2012, la CdA de La Rochelle a bénéficié du cofinancement du Ministère des affaires étrangères français pour le programme de contribution à la gouvernance locale et a ainsi accueilli quatre élus congolais pour un séminaire d'information consacré à la vie communale. En octobre 2013, M. Alexandre KANDE MUPOMPA, gouverneur de Kasai-Central, s'est également rendu à La Rochelle.

Depuis plus de 10 ans, le Docteur Robert BEYA, Chirurgien orthopédiste - Traumatologue, aujourd'hui en retraite, avec le concours de personnels bénévoles de l'hôpital de La Rochelle, effectue des missions médicales en RDC. Suite à la signature de l'accord de coopération en 2011, la CdA accompagne financièrement des formations dispensées aux personnels médicaux des six centres de santé de l'agglomération de Kananga, où de nombreuses interventions chirurgicales sont réalisées sur place. En 2012, la collectivité a financé l'envoi d'un conteneur de matériel médical pour les hôpitaux de Kananga.

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge est essentiel pour le développement durable des sociétés. Malgré les progrès accomplis, les inégalités en matière d'accès aux soins de santé persistent. L'accès à une bonne santé et au bien-être est un droit de l'homme, c'est pourquoi la CdA de La Rochelle et la ville de Kananga en font un axe fort de leur coopération, à l'échelle de deux territoires.

Le système de santé de la RDC est aujourd'hui parmi les moins performants du monde du fait du rôle prépondérant des acteurs privés, du manque d'investissement et de personnels qualifiés, de la mauvaise gestion et de la corruption. En l'absence d'un système d'assurance maladie organisée, les ménages doivent assumer pratiquement toute la charge financière des services de santé. Comme les prestations sanitaires sont coûteuses, l'utilisation des services de santé est faible : selon le rapport de l'état de santé et pauvreté en RDC de 2006, le taux moyen d'utilisation des services de santé est environ 0,15 consultation/habitant/an, ce qui correspond à moins d'une consultation par personne tous les 6 ans.

En outre, les ressources humaines pour la santé s'avèrent un problème sérieux pour le secteur dans son ensemble : une baisse de la qualité professionnelle, la fermeture des établissements scolaires et universitaires offrant un enseignement médical au rabais, peu de personnel qualifié. La fuite des médecins qualifiés vers l'extérieur du pays en quête de conditions de travail et de vie meilleures touche des centaines de médecins congolais. Selon les données de la Banque mondiale, en 2010 en RDC il y avait 1 médecin pour 10 000 habitants.

Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population de Kananga, les deux collectivités confient au personnel médical bénévole français la formation et le transfert de leurs compétences à leurs homologues congolais.

### **Bilan de la mission médico-sanitaire réalisée du 19 octobre au 30 novembre 2017**

En raison du contexte politique, la mission 2017 a dû être reportée à deux reprises, en relation avec le Ministère des affaires étrangères français. Elle s'est finalement déroulée du 19 octobre au 30 novembre 2017.

Durant presque 7 semaines de mission, les actions suivantes ont été réalisées :

- Jury pour l'évaluation des finalistes de médecine à l'hôpital général de Kananga,
- 150 heures de cours théoriques à l'Université Notre Dame du Kasayi (UKA) de Kananga (anatomie et biomécanique, 3e année de médecine, 120 étudiants),
- Études de cas, présentation des urgences de la veille, analyse, diagnostic et prise en charge chirurgicale à l'Université Notre Dame du Kasayi (UKA) de Kananga,
- 123 consultations orthopédiques et 5 opérations chirurgicales,
- Conférence sur les fractures du bassin, discussions sur des doubles fractures d'avant-bras,
- Consultations des 15 enfants de l'orphelinat Madame Miya,
- Consultations au centre de santé Malandji des plus démunis, dépistage d'enfants drépanocytaires,
- Consultations à l'hôpital général, étude de 4 patients souffrant de fractures diverses.

### **Programme 2018**

Le programme de coopération 2018, comme les années précédentes, propose de combiner la formation théorique et la formation pratique des étudiants en médecine ou soins infirmiers et personnels médicaux en poste à Kananga. La formation théorique prendra la forme des cours et des séminaires et sera adaptée aux besoins locaux. La formation pratique comprendra des consultations, des soins et des interventions chirurgicales par les médecins français ou sous leur surveillance auprès de la population, qui n'a habituellement pas de moyens d'accéder aux soins médicaux pour cause d'absence de la compétence ou du coût trop élevé.

Deux médecins français se déplaceront à Kananga pour une durée d'un mois environ afin de renforcer la formation initiale des étudiants en médecine et infirmiers, la formation continue des personnels de santé en poste sous forme de l'apport théorique et des exercices pratiques. Pour ces derniers, c'est la population de Kananga qui bénéficiera des consultations et des soins nécessaires par des médecins français. Le personnel médical et paramédical sera notamment sensibilisés aux nouvelles technologies (par exemple : microscopes, outils informatiques en milieu hospitalier).

## Dispositions financières 2018

La CdA de La Rochelle a répondu à l'appel à projets généraliste en soutien à la coopération décentralisée du Ministère de l'Europe des affaires étrangères afin de bénéficier de son soutien et cofinancement. Si le dossier présenté par la CdA de La Rochelle n'était pas retenu, le programme d'actions serait revu de manière à revenir dans l'enveloppe des crédits inscrits au budget 2018.

### Dépenses prévisionnelles

| <b>Postes de dépenses</b>  | <b>Montants</b> |
|--|-----------------|
| Frais de transport, 2 personnes  | 2 600 €         |
| Frais restauration, 2 personnes, 30 jours  | 1 200 €         |
| Frais hébergement, 2 personnes, 30 jours   | 1 360 €         |
| Assurance, 2 personnes   | 120 €           |
| Matériel de formation et d'exercice pratique   | 6 420 €         |
| Valorisation de la prestation de la formation par les bénévoles de l'association (2 personnes) | 2 875 €         |
| Valorisation du prêt des locaux par les partenaires congolais                                  | 2 670 €         |
| Valorisation ressources humaines CdA   | 400 €           |
| <b>Total de l'action de la formation</b>   | <b>17 645 €</b> |
| Suivi et évaluation  | 1 520 €         |
| Communication  | 650 €           |
| Frais administratifs   | 400 €           |
| Divers imprévus  | 700 €           |
| <b>Total des frais généraux et de suivi</b>  | <b>3 270 €</b>  |
| <b>TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES</b>  | <b>20 915 €</b> |

### Recettes prévisionnelles

| <b>Co-financeurs</b>                      | <b>Montants</b> | <b>%</b> |
|---|-----------------|----------|
| CdA de La Rochelle                        |                 |          |
| <i>numéraire (acquis)</i>                 | 7 650 €         | 36.6 %   |
| <i>valorisation (acquis)</i>              | 400 €           | 1.9 %    |
| MEAE                                      |                 |          |
| <i>numéraire (sollicité)</i>              | 7 320 €         | 35 %     |
| LRSI                                      |                 |          |
| <i>valorisation (acquis)</i>              | 2 875 €         | 13.7 %   |
| Ville de Kananga (RDC)                    |                 |          |
| <i>valorisation (acquis)</i>              | 2 670 €         | 12.8 %   |
| <b>TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES</b> | <b>20 915 €</b> |          |

## Gouvernance

Depuis 2007, la CdA de La Rochelle fait appel au savoir-faire de l'association locale, « La Rochelle solidarité internationale », pour la mise en œuvre des projets de développement avec ses partenaires étrangers. Un des vice-présidents de ladite association a exercé professionnellement en tant que chef de service de la chirurgie orthopédique - traumatologie de l'Hôpital de La Rochelle, né au Congo et de nationalité française. En 2011, lors de la signature de l'accord-cadre de coopération entre la CdA de La Rochelle et la ville de Kananga, où le domaine de la santé a été identifié comme prioritaire, la collectivité a donc confié à l'association la réalisation d'actions dans le domaine de santé. La collectivité délègue à l'association-opératrice des crédits attribués à la coopération décentralisée. L'association lui fournit un compte rendu technique et financier de la réalisation de mission. Le projet de convention avec l'association est joint au présent projet de délibération.

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- De soutenir les actions énoncées ci-dessus,
- D'approuver l'utilisation du crédit 7 650 €, inscrit au budget 2018 de la CdA de La Rochelle,
- D'approuver la perception d'éventuelles recettes du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et leur reversement dès notification à l'opérateur français,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à cet effet et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Monsieur Caron souligne que c'est une belle action et que la CdA peut s'en réjouir. Il informe que tous les ans des formateurs en secourisme, en natation, forment les habitants dans ces domaines.

Monsieur Grau tient à rendre hommage au personnel du centre hospitalier qui se déplace souvent sur son temps personnel pour accomplir des missions humanitaires.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : M. SABATIER

## **3-COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA VILLE DE PORT-AU-PRINCE (HAITI) : DELEGATION DE REALISATION DES ACTIONS**

Le Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2018 a adopté le programme d'actions 2018 de la coopération décentralisée avec la Ville de Port-au-Prince (Haïti), a autorisé la candidature de la CdA de La Rochelle aux appels à projets et l'affectation des crédits inscrits au budget 2018.

Depuis 2007, la CdA de La Rochelle fait appel au savoir-faire de l'association locale, « La Rochelle solidarité internationale », pour la mise en œuvre des projets de développement avec ses partenaires étrangers, y compris avec la Ville de Port-au-Prince. La collectivité délègue à l'association-opératrice des crédits attribués à la coopération décentralisée, l'association lui fournit un compte-rendu technique et financier de la réalisation. Le projet de convention avec l'association est joint au présent projet de délibération.

Afin d'obtenir des cofinancements supplémentaires du programme 2018, la CdA de La Rochelle a répondu à deux appels à projets :

- Appel à Projet « Généraliste » en soutien à la coopération décentralisée du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Appel à Projet « Développement solidaire » du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine

Dans le cas de la non-sélection de la candidature de la CdA à ces Appels à Projets, le programme d'actions sera revu de manière à être maintenu dans l'enveloppe des crédits inscrits au budget 2018.

Par ailleurs, à l'occasion de la mission effectuée à Port-au-Prince en décembre 2017, il a été décidé de favoriser la réciprocité des échanges entre les deux territoires en s'appuyant particulièrement sur la richesse culturelle et artistique haïtienne. Ainsi, compte tenu du savoir-faire en matière de médiation culturelle du Centre Intermondes, il est proposé de déléguer une action du programme à cet organisme. Celle-ci doit permettre l'accueil en résidence à La Rochelle d'un artiste de Port-au-Prince pour laquelle Le Centre Intermondes a sollicité un appui financier à hauteur de 2 000 € de la part de la CdA.

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- De soutenir le programme d'actions 2018,
- D'approuver le texte de la convention dont la projet figure dans l'annexe,
- D'approuver l'utilisation du crédit de 44 320 €, inscrit au budget 2018 de la CdA de La Rochelle, au profit de l'association « La Rochelle solidarité internationale »,
- D'approuver l'utilisation du crédit de 2 000 €, inscrit au budget 2018 de la CdA de La Rochelle, au profit du Centre Intermondes,
- D'approuver la perception d'éventuelles recettes du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et/ou du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine et leur reversement dès notification à l'association « La Rochelle solidarité internationale »,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à cet effet et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Monsieur le Président rappelle que l'histoire d'Haïti est fortement liée à La Rochelle, ainsi on retrouve à Haïti des noms de rochelais et des noms de communes comme Puilboreau.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : M. FOUNTAINE

#### **4-COOPERATIVE D'ACTIVITES ET D'EMPLOI - COAPI - DEMANDE DE SUBVENTION**

La création d'une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) a été pilotée en 2016 par la Couveuse d'Entreprises de Charente-Maritime. L'étude préliminaire et la phase de maturation du projet ont été cofinancées par la Communauté d'Agglomération de la Rochelle (CdA). L'étude a précisé que, durant sa montée en charge, la CAE devrait disposer de ressources financières complémentaires pour assurer son équilibre économique.

En décembre 2016, la Couveuse et 7 personnes physiques s'associent et fondent la SCOP SAS COAPI. Un bureau est mis à disposition de COAPI, au sein de la pépinière Créatio Services aux Minimes moyennant un bail précaire.

Les créateurs ont un statut d'entrepreneur salarié. Le modèle économique est fondé sur la contribution de chaque entrepreneur et nécessite un effectif d'environ 40 personnes pour atteindre son équilibre. Autant les comptes d'exploitation des entrepreneurs-salariés s'équilibrent par nature, autant celui de la structure d'appui a besoin d'un effectif significatif et de contributions en rapport pour s'équilibrer. Les contributions des entrepreneurs-salariés participent aux financements des dépenses des services mutualisés (loyer, frais et salaires des permanents) de la structure d'appui constituée de 2 salariés à temps partiel (1.07 ETP). En 2017, COAPI compte 12 entrepreneurs salariés. Des réunions d'informations (200 participants) ont été organisées en 2017 en Charente Maritime (1 par mois à La Rochelle). Actuellement, 8 personnes seraient intéressées pour intégrer COAPI.

La SCOP SAS COAPI a sollicité la CdA et la Région Nouvelle-Aquitaine à parité pour accompagner la montée en charge de l'activité pendant les deux premiers exercices (2017 et 2018). La CdA a accompagné COAPI la première année à hauteur de 20 000 € (2017). Il est proposé que la CdA intervienne pour l'année 2018, en cofinancement avec la Région Nouvelle-Aquitaine, pour un montant de 10 000 €.

Vu la délibération du 23 novembre 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de finances ;

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- De voter une subvention de 10 000 € inscrite au budget 2018 ayant pour imputation budgétaire : 124/9020/6748 au bénéfice de COAPI,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : M. POISNET

#### **5-ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR LA FINANCE PARTICIPATIVE (ADEFIP) - PLATE FORME DE FINANCEMENT PARTICIPATIF - DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre de son plan de développement de l'Economie Sociale et Solidaire, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) soutient des actions de promotion de la finance solidaire au service des entrepreneurs locaux.

L'Action pour le Développement Economique par la Finance Participative (ADEFIP) est une association créée en 2014 dans l'ex Région Poitou-Charentes. Elle gère aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> plateforme locale et solidaire de financement participatif de Nouvelle-Aquitaine. « jadopteunprojet.com ». Tous les projets présentés au financement des citoyens sont accompagnés par un partenaire spécialisé et 70 % des contributeurs habitent à proximité des entreprises qu'ils ont financées.

L'ADEFIP a développé un site internet dédié aux porteurs de projets de l'Agglomération Rochelaise qui s'engagent dans une campagne de financement participatif afin de créer ou développer leur activité. Le site « agglolarochelle.jadopteunprojet.com » a été mis en ligne en septembre 2017. Sur l'agglomération, 5 projets ont atteint leur objectif de campagne, 33 922 € ont été collectés grâce à 535 contributeurs.

L'association est gestionnaire du site internet, elle assure la maintenance et procède au repérage des projets susceptibles d'être positionnés sur cette plateforme de financement.

Elle accompagne les porteurs de projets dans la mise en œuvre de leur campagne de financement. Aujourd'hui, l'ADEFIP sollicite la CdA pour une subvention de 5 000 € pour l'animation, la maintenance du site internet et la mise en place d'évènements afin d'impulser une dynamique du financement participatif sur le territoire.

Vu la délibération du 23 novembre 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de finances ;

Après délibération, le Bureau communautaire décide :

- De voter une subvention de 5 000 € inscrite au budget 2018 ayant pour imputation budgétaire : 124/9020/6748 au bénéfice de l'association ADEFIP,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : M. POISNET

Monsieur Algay souhaite savoir qui assure l'accompagnement humain ?

Monsieur Poisnet répond que c'est la structure de l'ADEFIP et la couveuse d'entreprises. Il rappelle que l'ADEFIP a un budget de l'ordre de 153 000 € et que la participation de la CdA est faible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 30.